



Mauvais traitements psychologiques : la souffrance invisible des enfants

Claire Chamberland, Lise Laporte, Chantal Lavergne et Rosanna Baraldi

Vous connaissez Alexis, Esther ou Antoine?

Victimes de mauvais traitements psychologiques, ils sont mal dans leur peau.

Même si leurs traces ne sont pas visibles, les mauvais traitements psychologiques ébranleront la sécurité et le développement des enfants. Si Alexis, Esther ou Antoine sont signalés à la protection de la jeunesse pour des situations d'abus physique ou de négligence, les intervenants des centres jeunesse seront sensibles aux mauvais traitements psychologiques dont ces enfants sont victimes. Prévenir... c'est travailler à ce que les enfants puissent grandir... bien dans leur peau.¹

La violence psychologique : Invisible, diffuse mais préoccupante!

Lorsque les intervenants des services de protection de l'enfance ont posé leur regard sur les mauvais traitements psychologiques, l'invisible est devenu visible et fort préoccupant. Au Québec, les mauvais traitements psychologiques ont été repérés pour un enfant signalé sur quatre. La grande majorité de ces enfants sont également victimes d'autres types de mauvais traitements. Au Canada, selon les chiffres des services de protection de la jeunesse, 3,6 enfants sur 1000 seraient touchés par les mauvais traitements psychologiques.² Si on pense à tous les enfants qui ne sont pas signalés, il est clair que ce chiffre sous-estime la réalité.

Protéger les enfants des mauvais traitements psychologiques?

Au Québec, comme dans la plupart des provinces canadiennes, les mauvais traitements psychologiques envers les enfants ne sont pas couverts par la Loi de la protection de la jeunesse. Toutefois, la loi québécoise prévoit plusieurs situations qui, indirectement, réfèrent aux mauvais traitements psychologiques.

Les mauvais traitements psychologiques envers l'enfant constituent probablement le type de mauvais traitement le plus fréquent dans la famille.

Mauvais traitements psychologiques : De quoi s'agit-il?

L'une des raisons pour lesquelles les mauvais traitements psychologiques sont souvent passés sous silence est liée à l'absence de définition claire et partagée par tous. Pour définir cette forme de violence, il faut faire appel au jugement, aux normes culturelles et aux valeurs. Chacun d'entre nous a son appréciation de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas.

Dans l'étude de Chamberland, Laporte, Lavergne, Tourigny, Mayer, Hélie & Malo (sous presse)³, les chercheurs distinguent les mauvais traitements psychologiques directs et les mauvais traitements psychologiques indirects.

- Les mauvais traitements directs examinés dans cette étude sont : la menace d'abus/le terrorisme, le rejet/le dénigrement/la désapprobation, l'indifférence affective/l'ignorance.
- L'exposition à la violence conjugale est le seul mauvais traitement indirect examiné.

Enfants victimes de mauvais traitements psychologiques : Résultats d'une étude québécoise sur le terrain des centres jeunesse

L'étude de Chamberland et al. (sous presse), réalisée à partir des données recueillies dans le cadre de l'ÉIQ en 1998⁴ vise à :

- comprendre et à évaluer l'importance des différentes formes de mauvais traitements psychologiques;
- décrire les caractéristiques des enfants signalés à la protection de la jeunesse et de leurs familles;
- identifier les décisions prises suite à l'évaluation du signalement.

Le groupe des enfants pour lequel les intervenants ont identifié la présence de mauvais traitements psychologiques a été comparé au groupe des enfants pour lequel les intervenants n'ont pas repéré de mauvais traitements psychologiques.

Enfants et parents : Le portrait global en chiffres

- Un nombre total de 1,177 enfants, soit 23,8 % des 4,929 jeunes âgés de moins de 18 ans dont le signalement a été retenu pour fins d'évaluation par la Direction de la protection de la jeunesse dans le cadre de l'ÉIQ, ont été victimes de mauvais traitements psychologiques.
- 45,5 % des jeunes ont été victimes de mauvais traitements psychologiques directs et 41 % des jeunes ont été témoins de violence conjugale (mauvais traitement psychologique indirect).
- Les mères sont plus fréquemment désignées comme les personnes les plus souvent impliquées dans les formes plus directes de mauvais traitements alors que les pères sont plus souvent désignés comme étant impliqués dans les situations de violence conjugale.

Des parents qui ont été de jeunes victimes

- De l'information sur les mauvais traitements subis par les parents durant l'enfance était disponible pour 735 enfants, soit 63 % du groupe des 1,177 enfants

identifiés comme étant victimes de mauvais traitements psychologiques. Plus de la moitié des enfants de ce sous-groupe (57 %) vivent avec un père ou une mère qui a lui-même été victime d'abus, de négligence ou d'abandon durant son enfance. Dans 17,4 % des cas, ce sont les deux parents qui ont été victimes de mauvais traitements durant l'enfance.

Les enfants victimes de mauvais traitements psychologiques sont très souvent victimes d'autres formes de mauvais traitements. Les situations se présentent souvent ainsi : un enfant terrifié ou rejeté est souvent victime d'abus physique; un enfant ignoré ou témoin de violence conjugale est souvent négligé.

Mauvais traitements psychologiques envers les enfants : Chiffres à l'appui

- 53 % des enfants ont été exposés à la violence conjugale
- 31 % des enfants ont été victimes de rejet, dénigrement ou désapprobation
- 22 % ont souffert d'indifférence affective ou ont été ignorés par leurs parents
- 17 % ont été menacés d'abus ou terrorisés

Les mauvais traitements psychologiques sont très fréquemment associés à d'autres formes de mauvais traitements

Les enfants victimes de mauvais traitements psychologiques sont souvent exposés à d'autres formes de mauvais traitements. Les intervenants rapportent :

- la négligence pour 52,2 % des enfants
- l'abus physique pour 35 % des enfants
- l'abandon pour 10 % des enfants
- l'abus sexuel pour 7 % des enfants

Atteintes à la santé mentale et au bien-être émotionnel des enfants

Lorsqu'on se penche sur un phénomène complexe, il est généralement impossible d'établir une relation simple de cause à effet. Il y a donc, rarement, une relation simple entre un acte de violence et ses conséquences, et cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit des mauvais traitements psychologiques qui sont très fréquemment associés à d'autres formes de mauvais traitements. Toutefois, les chercheurs ont observé que :

- les enfants victimes de mauvais traitements psychologiques vivent plus de difficultés émotionnelles que les enfants qui ne sont pas victimes de ce type de mauvais traitements. Les enfants victimes de mauvais traitements psychologiques directs sont plus touchés : plus de retrait social, d'humeur dépressive, d'insécurité et beaucoup plus de comportements qui mettent leur sécurité à risque;
- un nombre important d'enfants victimes de mauvais traitements psychologiques et de négligence présentent des troubles de comportements sérieux (32 %);
- une plus grande proportion d'enfants témoins de violence conjugale présentent de l'anxiété et de l'insécurité.

Des conditions de vie difficiles pour les parents : Chiffres à l'appui

Les enfants victimes de mauvais traitements psychologiques vivent dans des familles qui font face à de nombreuses difficultés :

- la toxicomanie est présente chez 56 % des familles
- 55 % des familles sont dans une situation économique précaire : un ou deux parents recevant de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi
- la séparation et le divorce sont présents chez 46 % des familles
- les problèmes de santé mentale sont présents chez 41 % des familles
- l'isolement social est observé pour 37,5 % des familles
- la présence d'activités liées à la criminalité est rapportée pour 26 % des familles
- des problèmes de santé physique sont rapportés pour 17 % des familles
- la présence de retard mental est rapportée pour 5 % des familles
- les familles monoparentales ou recomposées sont sur-représentées comparées à la population générale

Quand les mauvais traitements psychologiques sont repérés par les services de protection de l'enfance : Que se passe-t-il?

L'évaluation du risque pour l'enfant

Dans 91 % des cas, les mauvais traitements psychologiques sont repérés avec d'autres mauvais traitements justifiant la protection. Aussi, le contexte global des mauvais traitements vécus par l'enfant est extrêmement préoccupant car la situation est souvent très sévère.

Observations intéressantes sur les décisions rendues et les services recommandés

- Un nombre plus élevé d'enfants victimes de mauvais traitements psychologiques se retrouvent dans un contexte de prise en charge judiciairisée (59 % contre 46 %) et de placement. Étant donné que ces enfants sont souvent également victimes d'autres types de mauvais traitements, les cas sont plus lourds et le développement de ces enfants est plus compromis.
- Les services d'aide recommandés aux enfants vivant dans des familles où la présence de mauvais traitements psychologiques a été repérée, sont les suivants : des services externes (loisirs, soins médicaux ou psychologiques) et des services internes aux centres jeunesse (59 % et 56 %).
- 84 % des services d'aide recommandés aux parents concernent principalement les services externes (éducation parentale et aide familiale, soins médicaux ou psychologiques).
- Le suivi psychosocial est le service interne aux centres jeunesse le plus souvent recommandé aux parents (63 %).

La violence conjugale et les enfants : Mauvais traitement psychologique indirect⁵

Pour l'enfant, la violence conjugale est une forme indirecte d'agression psychologique. Le milieu familial devenant violent, l'enfant se sentira menacé dans son intégrité physique. Il se sentira insécuré au plan émotionnel, car le climat de violence vient miner l'accès à cette stabilité intérieure qui se développe petit à petit chez l'enfant vivant dans un contexte familial propice. Il est difficile de voir une personne aimée être victime de violence, comme il est difficile de voir une personne aimée agir dans la violence. Certains auteurs parlent de « terrorisme indirect ».

Les données recueillies au Québec, dans le cadre de l'ÉIQ, montrent que dans les familles où la violence conjugale est présente, l'exposition des enfants à la violence conjugale a été identifiée comme un mauvais traitement dans seulement 27 % des cas. Cela signifie que la violence conjugale n'est pas *de facto* jugée menaçante pour l'enfant au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse. De plus, les enfants pour qui la violence conjugale est identifiée comme un mauvais traitement psychologique sont généralement plus jeunes.

Il faut également savoir que 59 % des enfants exposés à la violence conjugale vivent dans des familles où l'on observe 5 problèmes psychosociaux et plus (pauvreté économique, toxicomanie, rupture conjugale, isolement social, trouble de santé mentale, etc.).⁶

Quelques chiffres

Dans les familles où la violence conjugale a été identifiée, les enfants signalés à la protection de la jeunesse sont souvent victimes d'autres mauvais traitements. Ces mauvais traitements sont :

- la négligence pour 42,1% des enfants, particulièrement « le défaut de protéger l'enfant contre un éventuel préjudice physique »
- les mauvais traitements psychologiques directs pour 36,5 %
- l'abus physique pour 18,2 % des enfants

L'intervention auprès des enfants et des familles : Relever le défi de toucher l'individu et la communauté

Poser un nouveau regard sur la question des mauvais traitements psychologiques envers les enfants, est comme ouvrir une boîte de Pandore. On y trouve des familles encore plus démunies, sous stress et vulnérables. On y trouve, simultanément, plusieurs formes de mauvais traitements et des enfants dont le développement est encore plus compromis.

Dans 91 % des cas, les mauvais traitements psychologiques sont repérés avec d'autres mauvais traitements. La situation de ces enfants est extrêmement préoccupante.

Les résultats de la recherche présentée révèlent que les intervenants qui ont été appelés à évaluer l'incidence et l'ampleur des mauvais traitements psychologiques et à prendre le pouls des familles, ont proposé des services spécialisés mais également diversifiés. L'intervention psychologique traditionnelle et le suivi psychosocial ne peuvent à eux seuls, soutenir ces familles et protéger ces enfants.

La question des mauvais traitements psychologiques est en émergence dans le champ de la protection de l'enfance. Durant les deux dernières décennies, le concept de protection a évolué vers une reconnaissance réelle des impacts négatifs importants des mauvais traitements sur le développement des enfants. Si la protection de la sécurité physique demeure toujours une priorité, la protection du développement social, affectif et cognitif des enfants est de plus en plus considérée. Que ce soit par le biais d'une meilleure compréhension de la négligence, de l'exposition à la violence conjugale ou des mauvais traitements psychologiques, les milieux de la protection de l'enfance sont appelés, pour le bien-être et la protection des enfants, à développer des expertises dans les différentes sphères de la vie des jeunes et des familles.

ÉIQ : Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse du Québec.

Le rapport de l'ÉIQ est distribué par le Centre jeunesse de Montréal. Consultez le site web de la bibliothèque du CJM pour accéder au bon de commande ou commandez par téléphone.

Site web : http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/bibliotheque/pdf/bon_commande.pdf

Téléphone : 514-896-3396
Télécopieur : 514-896-3483

Ce feuillet a été révisé par des experts dans le champ de la protection de la jeunesse. Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Le CEPB est l'un des cinq Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par Santé Canada. Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants est financé également par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.



Health Canada | Santé Canada

Baraldi, R. et Chamberland, C. (2003). *Mauvais traitements psychologiques : la souffrance invisible des enfants*, (2). Montréal, QC : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, Institut pour le développement social des jeunes et École de service social, Université de Montréal.

Références

- 1 Ce feuillet est une synthèse d'un article scientifique qui sera publié dans une revue académique. Le processus d'évaluation par les pairs a été complété.
- 2 Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M. et al. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : Rapport final*. Ottawa, ON: Ministère des travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- 3 Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C., Tourigny, M., Mayer, M., Hélie, S. et Malo, C. (sous presse). « Psychological maltreatment of children reported to youth protection services: A situation of grave concern », *Journal of Emotional Abuse*.
- 4 Cette étude est une analyse secondaire des données recueillies dans le cadre de l'Étude d'incidence québécoise. Voir informations sur l'ÉIQ.
- 5 Lavergne, C., Chamberland C. et Laporte, L. *Importance and characteristics of child maltreatment reports assessed by child protection services in Quebec (Canada) where domestic violence has been identified*, Communication présentée dans le cadre du 7th International Family Violence Research Conference, Portsmouth, États-Unis, 22-25 juillet 2001.
- 6 L'exposition des enfants à la violence conjugale est une problématique complexe, car les enfants seront touchés indirectement alors que les mères seront majoritairement les victimes directes. La protection de l'enfant est intimement liée à la situation vécue par la mère.

Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets



Centre of Excellence
for Child Welfare

Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

www.cecw-cepb.ca